

**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE -****REUNION ORDINAIRE DU 18 MAI 2022**

	<b>MEMBRES</b>	
<b>Représentante de l'employeur</b>	Nadège CARREL – Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne	Présente
<b>Invités</b>	Christine COMMINGES-DELPECH – Responsable des Ressources Humaines	Présente
	Camille CHABROL – Assistante Ressources Humaines	Présente
	Mr Jérôme PIHET Expert et finance (invité pour le point 7)	Présent
<b>1<sup>er</sup> collègue</b>	Leila SEHLI – Trésorière du CSE	Présente
	Xavier DUNOS – Secrétaire du CSE	Présent
<b>2<sup>ème</sup> collègue</b>	Frédéric ROLLET - Secrétaire Adjoint du CSE	Présent
	Manuel VELASQUEZ – Suppléant du CSE	Absent

**ORDRE DU JOUR DU 18 MAI 2022 -**

**CSE ORDINAIRE**

- 1/ Validation des PV en instance de validation**
- 2/ Point sur la formation des élus**
- 3/ Point sur les œuvres sociales**
- 4/ Consultation orientations stratégiques**
- 5/ Point activité**
- 6/ Présentation de la nouvelle convention CPO avec l'Etat et implications sur le modèle économique de la Mission Locale**
- 7/ Nouvel accord d'intéressement 2022-2024 intervention de Mr PIHET**
- 8/ Entretiens annuels et professionnels : supports et calendriers**
- 9/ Projet de coffre-fort numérique**
- 10/ Mouvement du personnel**
- 11/ Questions diverses**

La séance débute à 11h00.

M. PIHET étant disponible de 11h à 12h, la séance débute par le point 7 sur le nouvel accord d'intéressement 2022-2024.

### **1/ Validation des PV en instance de validation**

Relecture du PV du 18/03/2022, propositions de modifications.

Adoption du PV du 18/03/2022 à l'unanimité par les membres du CSE.

### **2/ Point sur la formation des élus**

**CSE 1<sup>er</sup> collège** : Les élus du 1<sup>er</sup> collège seront en formation de fin mai à début juin à Gruissan dans le cadre du CSE.

### **3/ Point sur les œuvres sociales**

**CSE 1<sup>er</sup> collège** : Les chèques vacances ont été remis à l'ensemble des salariés à ce jour sauf à l'Antenne de Carbonne, où ils vont être distribués la semaine prochaine. Tout le monde était ravi car ils sont arrivés tôt cette année. Cependant, les élus du 1<sup>er</sup> collège ont reçus des mails peu amènes concernant l'accès au site internet du CSE. Il faut savoir que ça prend du temps d'intégrer les nouveaux entrants et d'effectuer les sorties, d'autant plus que les élus du 1<sup>er</sup> collège rappellent que cette activité est adossée au poste de Conseiller et certains salariés semblent ne pas le comprendre. Un mail va être envoyé à tout le monde pour préciser le cadre et le fonctionnement.

**Représentante de l'employeur** : Je suis surprise de ces attitudes et je les trouve inadmissibles. Je souhaite donc rappeler le fonctionnement du CSE et notamment le fait que les membres sont des salariés qui ont été élus. Ils ont donc aussi leur métier. Ainsi, j'appelle les salariés à être bienveillants vis-à-vis de leurs collègues.

**RRH** : Je tiens à souligner le gros travail qui a été réalisé en début d'année par les membres du CSE et l'investissement en temps que cela représente pour l'actualisation des entrées et sorties.

**CSE 2<sup>ème</sup> collège** : les élus du 2<sup>ème</sup> collège soulignent le manque de connaissance sur le fonctionnement des instances par certains salariés.

La séance est levée pour une pause déjeuner à 12h25.

La séance reprend à 13h35.

### **4/ Consultation orientations stratégiques**

Présentation par Mme CARREL des orientations stratégiques de 2022.

Tout d'abord, rappel du contexte et de l'environnement.

**Représentante de l'employeur :** Cette année nous avons 6 axes pour notre plan d'action. Notre volonté est de conserver notre place, nous avons donc pour nécessiter absolue de nous insérer durablement sur notre territoire.

Présentation des 6 axes :

- **Axe 1 : déployer et renforcer notre présence territoriale en direction de tous les jeunes.**

**Représentante de l'employeur :** Ce 1<sup>er</sup> axe est un axe très fort pour nous car il est déterminant si l'on ne veut pas avoir de la concurrence, il faut absolument que l'on couvre l'ensemble du territoire en étant sur le terrain.

Plan d'action : aller vers les jeunes les plus précaires, mettre en place un bus itinérant, développer des permanences et des plages horaires, conduire REMOJEUNES SAISON 2 et continuer notre présence sur le web.

- **Axe 2 : réussir la mise en place du CEJ.**

Plan d'action : déployer le CEJ au niveau opérationnel, structurel, avec nos partenaires, communiquer en interne et externe.

**CSE 1<sup>er</sup> collègue :** Est-ce qu'il y aura la mise en place d'un téléphone portable pour chacun des Conseillers ?

**Représentante de l'employeur :** Oui, nous tendons à généraliser le téléphone portable.

**CSE 1<sup>er</sup> collègue :** Pourquoi les nouveaux arrivants ont un téléphone portable et pas les anciens sur les antennes ?

**Représentante de l'employeur :** Je vais voir le point en interne.

- **Axe 3 : développer nos actions issues de la stratégie de lutte contre la pauvreté.**

Plan d'action : continuer à déployer l'obligation de formation, lancer l'expérimentation AJEP, lancer l'expérimentation « ma mission locale à la demande », faire bénéficier du plus grand nombre l'allocation PACEA.

- **Axe 4 : continuer à développer l'offre de service en globale et en particulier sur les métiers en tension.**

Plan d'action : développer une offre de service spécifique en direction des branches et des entreprises qui éprouvent des tensions de recrutements, participer à l'expression de la parole des jeunes, continuer à développer une offre de service variée et continuer à développer une offre de service pour les publics « spécifiques ».

**Représentante de l'employeur** : 49 entreprises se sont engagées sur cette offre de service en signant un accord la semaine dernière. Nous devons continuer la démarche qui est la nôtre depuis plusieurs années.

- **Axe 5 : L'Objectif est de renforcer la communication en interne et en externe**

Plan d'action : prise en main de l'intranet, extranet, shaker 31, etc.

**Axe 6 : rendre lisible notre activité.**

Plan d'action : continuer à améliorer la saisie d'i-milo et augmenter notre capacité à mieux retranscrire.

**Représentante de l'employeur** : Nous connaissons notre finalité, accompagner les jeunes vers l'autonomie. Nous devons occuper le terrain, faire entrer des jeunes dans le CEJ et aller voir les partenaires. Chacun à notre place, nous pouvons y contribuer. Cette année, nous devons être présents encore plus que d'habitude. Mais à l'heure actuelle nous sommes en retard sur nos objectifs de l'année, il ne faut pas lâcher et intégrer le plus de jeunes dans le CEJ.

**CSE 1<sup>er</sup> collègue** : Nous avons du mal à faire rentrer des jeunes notamment à cause des plannings car dans les exigences du CEJ il y a des heures à respecter. Nous ne pouvons pas tous les voir une fois par semaine car ils sont nombreux, c'est cela qui nous met en difficulté. Les financeurs doivent comprendre cela.

**Représentante de l'employeur** : Il faut effectivement faire le deuil que l'on ne peut pas accompagner tous les jeunes de la même façon, la priorité est donnée aux jeunes du CEJ. Il faut donc au maximum les intégrer sur le CEJ pour les accompagner. Les jeunes en CEJ représentent 25% de nos accueils mais nous devons y consacrer deux fois plus de temps.

Si nous regardons les chiffres :

- Il y a 421 jeunes en CEJ et nous avons une centaine de Conseillers soit 4 jeunes en CEJ par conseiller en moyenne.
- 689 jeunes entrés soit 29% sur les 2400 d'objectif alors qu'on devrait être à 37,5%. Il faut qu'à fin juin nous soyons à 50%.

Nous avons la chance d'avoir une offre de service, nous devons la mobiliser. Nous devons pouvoir mettre plus de jeunes en solutions structurantes. Il faut y aller !

Concernant l'organisation, nous sommes en train de recruter de nombreux conseillers : l'objectif est de baisser la taille des portefeuilles pour avoir plus de temps à consacrer aux jeunes en CEJ.

## **Passage au vote pour l'approbation des orientations stratégiques.**

Avis favorable des membres du CSE à l'unanimité.

### **5/ Point activité**

Présentation par Mme CARREL du support sur l'activité.

**Représentante de l'employeur :** Au 31/03/2022 nous avons accueillis 973 jeunes contre 1175 jeunes au 31/03/2021, soit une baisse de 19.7% sur le premier accueil par rapport à 2021.

Nous avons autant de jeunes accompagnés que l'année dernière alors que nous sommes beaucoup plus. Ce qui signifie que relativement les CIP ont moins de jeunes dans leur portefeuille.

Nous avons augmenté de 15% les mineurs mais nous avons une baisse sur la tranche d'âge de 22-25 ans qui vont à Pôle Emploi. Nous avons donc un public de plus en plus jeune et de moins en moins qualifié.

La moitié des jeunes viennent grâce aux bouches à oreille.

Nous avons eu 19 465 événements, la majorité sont des entretiens.

Nous avons beaucoup augmenté nos propositions d'accès à l'emploi, 36% au mois d'octobre 2021 contre 66% à fin mars 2022. Nous avons beaucoup plus d'évènements et d'offres d'emploi, ce qui est très positif.

1 000 jeunes ont bénéficié d'une proposition santé.

A fin mars 2022, pour les solutions nous avons 2096 situations au total dont 1187 pour l'emploi (intérim, CDI et CDD temps plein/temps partiel) et le reste ce sont des formations, alternances et PMSMP.

**CSE 1<sup>er</sup> collègue :** Pourquoi nous avons les mêmes objectifs avec Pôle emploi alors que les jeunes les plus proches de l'emploi sont suivis par pôle emploi et les moins proches de l'emploi par la ML ?

**Représentante de l'employeur :** C'est ce qui est écrit dans la circulaire du CEJ.

**CSE 2<sup>ème</sup> collègue :** le Pôle Emploi rencontre des difficultés pour réaliser les objectifs d'entrées d'où un effet biais de concurrence. A contrario, la Mission Locale par son maillage territorial est beaucoup plus agile et c'est cet ancrage sur le territoire qu'il faut développer et valoriser auprès des financeurs.

### **6/ Présentation de la nouvelle convention CPO avec l'Etat et implications sur le modèle économique de la Mission Locale**

Présentation par Mme CARREL de la nouvelle convention CPO.

Cette année le financement de la CPO s'articulera autour de 3 supports :

- Un financement fonctionnement socle
- Un financement spécifique au titre de financement de l'obligation de formation
- Un financement spécifique CEJ au forfait

Nous avons cette année une hausse de notre financement global et de pôle emploi, une baisse de notre financement socle et pas de changement au niveau du financement du Conseil Départemental et Régional.

### **7/ Nouvel accord d'intéressement 2022-2024 intervention de Mr PIHET**

M. PIHET étant disponible de 11h à 12h, la séance débute par le point 7 sur le nouvel accord d'intéressement 2022-2024.

M. PIHET est à distance.

Présentation par M. PIHET de la dernière version du nouvel accord d'intéressement.

Pour rappel les principales dispositions de l'accord ont été présentées, discutées et validées lors de la réunion CSE du 18 mars 2022.

**M. PIHET :** Nous retrouvons dans l'accord plusieurs rubriques telles que les choix des modalités de répartition, les bénéficiaires, les plafonds, la clause butoir, la répartition de la prime globale d'intéressement, le régime social et fiscal, le versement, la prise d'effet et la durée d'application. Mr PIHET développe chacun de ces paragraphes.

Cet accord court pour trois ans dont l'année en cours (2022-2023-2024)

Désormais, la réalisation de l'objectif à hauteur de 80% ou plus, pourra déclencher le versement de la prime d'intéressement, contre 100% auparavant.

Précision pour l'année 2022 du changement de dispositif : Garantie Jeune (GJ) pour janvier, février 2022 et Contrat Engagement Jeune (CEJ) à partir de mars.

**CSE 1<sup>er</sup> collègue :** Qu'est-ce que le supplément d'intéressement ?

**M. PIHET :** C'est une opportunité donnée à l'employeur de pouvoir déclencher une prime supplémentaire dans certaines conditions.

**M. PIHET :** La date butoir pour la signature est le 30 juin et nous avons ensuite 15 jours pour le déposer, soit avant le 15 juillet.

**RRH :** Faut-il que l'accord soit signé à l'unanimité des titulaires ?

**M. PIHET :** Non à la majorité des membres. Voulez-vous qu'on le vote maintenant ou ultérieurement ?

**Les membres du CSE** décident de délibérer immédiatement.

**Passage au vote pour l'approbation du nouvel accord d'intéressement 2022-2024**

Avis favorable des membres présents du CSE à l'unanimité.

## **8/ Entretiens annuels et professionnels : supports et calendriers**

**RRH** : Les entretiens annuels se dérouleront du 1<sup>er</sup> juin au 30 août (les salariés arrivés cette année n'ont pas ce type d'entretien). Le responsable hiérarchique fixe une date d'entretien et convoque le salarié. Le responsable doit adresser le support au salarié 15 jours avant l'entretien.

Nous proposons de garder le même support que l'année dernière, que ce soit pour l'entretien annuel, professionnel et le bilan d'activité à 6 ans.

Les résultats de cet entretien aident le responsable de territoire dans la construction du Plan de Développement de Compétences (PDC).

Le responsable se sert de la fiche de poste pour échanger sur le travail mis en oeuvre.

**Pas de question particulière.**

## **9/ Projet de coffre-fort numérique**

**RRH** : Nous souhaitons mettre en place un coffre-fort numérique où seront stockés les bulletins de paie.

**CSE 1<sup>er</sup> collège** : Pour les salariés qui quitteraient l'entreprise, est-ce qu'ils conserveraient leur coffre-fort numérique ?

**Représentante de l'employeur** : Oui tout à fait.

## **10/ Mouvement du personnel**

Information aux membres du CSE des mouvements du personnel depuis le 18/03/2022 à ce jour.

<b>ENTREES</b>	
MARS	<b>Conseiller-ère en Insertion Sociale et Professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- EZZINE Achouak (Antenne de Colomiers)</li><li>- KESSLER Benoit (Antenne de Blagnac)</li></ul> <b>Chargée d'évènementiel :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- SY Caroline (Siège)</li></ul>
AVRIL	<b>Conseiller-ère en Insertion Sociale et Professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- DURUAL Jonathan (Antenne d'Aucamville)</li><li>- REITANO Lorédane (Antenne de Carbonne)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FAURE Candy (Antenne de Labège)</li> <li>- MORSLI Agnès (Antenne de Labège)</li> <li>- COCAGNE Romuald (Antenne de Muret)</li> <li>- TABLE-CASSECUELLE Sabrina (Antenne de Muret)</li> <li>- RIVIERE Christine (Antenne de Colomiers)</li> <li>- MANDOU Vinciane (Antenne de Colomiers)</li> <li>- VIOLLEAU Timothée (Antenne d'Aucamville)</li> <li>- DIES Marion (Antenne de Carbonne)</li> <li>- LACLAU Pascal (Antenne de Saint-Gaudens)</li> <li>- COURSIN Aurélie (Antenne de Labège)</li> </ul> <p><b>Assistante de Direction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAULT-GALAN Ocksana (Siège)</li> </ul> <p><b>Assistante RH :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CHABROL Camille (Siège)</li> </ul> <p><b>Responsable Systèmes et Réseaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thierry VIDART (Siège)</li> </ul>
MAI	<p><b>Conseiller-ère en Insertion Sociale et Professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MONTANER Véronique (Antenne d'Aucamville)</li> <li>- DELAUTEL Yvelise (Antenne de Saint-Gaudens)</li> </ul>

<b>SORTIES</b>	
MARS	<p><b>Responsable Systèmes et Réseaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ROZE Evelyne (Siège)</li> </ul>

## 11/ Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 15h15.